

Charte d'utilisation des ressources informatiques du CDI

Chaque élève dispose d'un code personnel qui lui donne accès aux ordinateurs du CDI

- avec l'autorisation d'un adulte responsable
- à condition de respecter les règles établies

L'utilisation de l'informatique – et notamment d'Internet- est exclusivement réservée à des fins pédagogiques, éducatives et culturelles

- les jeux sont totalement interdits
- la consultation de messageries, de chats, de forums ou de blogs personnels est strictement interdite, sauf dans le cadre d'un projet pédagogique.

Chacun s'engage à respecter le matériel informatique mis à sa disposition

- il est donc interdit de télécharger ou d'installer des programmes, de copier les programmes installés et pour lesquels l'établissement a acquis des licences, de chercher à modifier les installations faites sur les ordinateurs ou sur le réseau.

La récupération de données sur Internet doit se faire dans le respect du droit d'auteur

- l'élève n'est pas évalué sur son habilité à utiliser le copier/coller mais sur la qualité du travail qu'il produit à partir des informations trouvées
- chaque élève doit être attentif à utiliser des informations libres de droit et à mentionner les sources des documents qu'il utilise ; la publication de photographie ne peut se faire sans l'accord écrit de la personne représentée !
- les téléchargements de musique ou de logiciels sont interdits
- l'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord d'un adulte responsable ; il est recommandé de ne pas imprimer directement une page Web mais d'imprimer à partir d'un traitement de texte, après avoir sélectionné les informations importantes et indiqué les sources.

Chaque élève s'engage à ne pas consulter, diffuser ou créer des documents contraires aux valeurs démocratiques ou portant atteinte aux droits des personnes, notamment à la vie privée d'autrui.

- est notamment interdite la consultation de sites pornographiques ou racistes. Pour des raisons de sécurité et pour éviter que des élèves n'aient accès à ce type d'informations, la consultation se fait sous la responsabilité d'un adulte. De plus, l'établissement se réserve le droit de contrôler les sites visités par les élèves, ainsi que les documents ou travaux déposés sur leur répertoire personnel sur le serveur.

Il est essentiel que chaque élève exerce son esprit critique concernant les informations présentes sur le Web !

il importe, à chaque recherche, de chercher à savoir qui est l'auteur d'un site, afin d'apprécier à la fois le niveau de difficulté et surtout la crédibilité de l'information qu'il propose.

Sanctions :

Le non respect des principes établis par cette charte pourra entraîner une limitation ou une suppression de l'accès aux ressources informatiques du CDI, ainsi que des sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement.